

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE  
– ETIQUETAGE ET NOTICE COMBINES**

**Sachet de 100 g, pot de 1 kg, sac de 10 kg**

**1. NOM DU MEDICATION VÉTÉRINAIRE**

CUBARMIX

Poudre pour solution buvable

**2. COMPOSITION**

Un g contient :

**Substances actives :**

Sulfadiazine sodique ..... 59,83 mg

(équivalent à 55 mg de sulfadiazine sous forme de sel de sodium)

Triméthoprime..... 12,00 mg

Poudre blanche.

**3. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

Sachet de 100 g

Pot de 4 kg

Sac de 10 kg

**4. ESPÈCES CIBLES**

Bovins (veaux), ovins (agneaux) et porcins.

**5. INDICATIONS D'UTILISATION**

**Indications d'utilisation**

Traitements des infections digestives et respiratoires dues à des germes sensibles à la sulfadiazine et au triméthoprime.

**6. CONTRE-INDICATIONS**

**Contre-indications**

Ne pas administrer en cas d'insuffisance rénale grave, de forte déshydratation, d'état de choc ou d'anémie.

Ne pas utiliser en cas d'antécédents d'allergie aux sulfamides ou au triméthoprime.

Ne pas administrer aux ruminants sevrés (risque de destruction de la flore digestive).

## **7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES**

### **Mises en garde particulières**

#### Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Ne pas associer à un traitement de l'anémie à base d'acide folique.

#### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Ne pas manipuler ce médicament vétérinaire en cas d'allergie aux sulfamides.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation du médicament vétérinaire.

En cas d'apparition, après exposition au médicament vétérinaire, de symptômes tels qu'une éruption cutanée, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette. Un gonflement au niveau du visage, des lèvres ou des paupières ou des difficultés respiratoires constituent des symptômes plus graves et nécessitent des soins médicaux urgents.

#### Gestation et lactation :

Des effets tératogènes et foetotoxiques ont été observés chez les animaux de laboratoire à des doses supérieures aux doses thérapeutiques recommandées.

L'utilisation du médicament vétérinaire en cas de gravidité et de lactation est contre-indiquée.

## **8. EFFETS INDÉSIRABLES**

### **Effets indésirables**

Veaux, agneaux, porcins :

Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés):	Photosensibilisation
Fréquence indéterminée	Réaction allergique cutanée (érythème, œdème)

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette étiquette, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>.

## **9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION**

### **Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration**

Voie orale.

12,5 mg de sulfadiazine et 2,5 mg de triméthoprime par kg de poids vif 2 fois par jour pendant 3 jours à dissoudre dans l'eau de boisson, l'aliment liquide ou le lait.

Pour un veau de 50 kg cette posologie correspond à 11 g de produit matin et soir pendant 3 jours.

## **10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

## **11. TEMPS D'ATTENTE**

### **Temps d'attente**

Viande et abats : 10 jours.

## **12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

### **Précautions particulières de conservation**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 25° C.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

## **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ELIMINATION**

### **Précautions particulières d'élimination**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin.

## **14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

### **Classification des médicaments vétérinaires**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

## **15. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS**

FR/V/2500505 3/1990

### **Emballage**

Sachet de 100 g

Pot de 4 kg

Sac de 10 kg

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## **16. DATE DU DERNIER ÉTIQUETAGE APPROUVÉ**

**Date du dernier étiquetage approuvé**  
{MM/AAAA}

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments. (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

## **17. COORDONNÉES**

### **Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

HUVEPHARMA SA  
34 rue Jean Monnet  
Zone industrielle d'Etriché  
Segré  
49500 Segré-en-Anjou Bleu  
02 41 92 11 11  
info.france@huvepharma.com

## **18. AUTRES INFORMATIONS**

## **19. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »**

À usage vétérinaire uniquement.

## **20. DATE DE PÉREMOPTION**

EXP {mm/aaaa}

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 30 jours.

## **21. NUMÉRO DU LOT**

Lot {numéro}